



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/2007/L.35
26 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement:
développement durable**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil,
Léo Mérorès (Haïti), sur la base de consultations informelles**

**Rapport du Comité des politiques de développement
sur sa huitième session**

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2004/66 du 5 novembre 2004,

Rappelant aussi ses décisions 2006/253 du 28 juillet 2006, 2006/266 du 15 décembre 2006 et 2007/212 du 15 mars 2007 sur le rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session¹, ainsi que de la lettre datée du 5 avril 2007, adressée au Président du Conseil économique et social par la Présidente du Comité des politiques de développement²,

Rappelant en outre la résolution 59/209 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33).*

² E/2007/12.

Exprimant sa conviction qu'aucun pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ne devrait voir son processus positif de développement interrompu ou inversé, mais devrait pouvoir continuer de progresser et de se développer durablement,

1. *Prie* le Comité des politiques de développement de continuer d'élaborer un ensemble cohérent de critères qui peuvent être appliqués à toutes les recommandations relatives à l'inscription et au retrait d'un pays de la liste des pays les moins avancés, en tenant dûment compte de la vulnérabilité économique, qui est une caractéristique structurelle de ces pays;

2. *Fait sienne* la recommandation du Comité de retirer le Samoa de la liste des pays les moins avancés³;

3. *Recommande* à l'Assemblée générale de prendre note de la recommandation du Comité de retirer le Samoa de la liste des pays les moins avancés.

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33), chap. I, sect. A, recommandation 2.*